



**HUDSON YACHT
CLUB**



Régate de la fête du travail



Du 2 au 4 septembre 2011

INSTRUCTIONS DE COURSE



HUDSON YACHT CLUB

Bienvenue à tous les régatiers,

C'est avec grand plaisir que le Hudson Yacht Club vous souhaite la bienvenue à la Régate Annuelle Mount Gay de la Fête du Travail.

Nous sommes ravis d'être vos hôtes et espérons que votre séjour parmi nous sera des plus agréables!

Bonne chance et bons vents à tous concurrents !

Lee Grant

Commodore

OFFICIERS

Commodore - Lee Grant

Vice Commodore - Keith Warner

Contre-Commodore - Marian Kuiper

Commodore honoraire - Gordon Thompson

COMITÉ DE LA RÉGATE

Président de la régata

- Doug Meredith

Directeur Compétitions Sénior

- Paul Laflamme

BBQ du samedi

- Cynthia Shinn

Handicappeur

- Nick Townsend

Capitaine du Club

- Don Gillis

Gérant du club

- Chris Poulter

Chef Comm. Protêts

- David Cobbet

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nourriture

Le souper de la régates sera servi au pavillon central, le samedi 3 septembre de 18 h 00 à 21 h 00.

Veillez noter que vous devez vous procurer vos billets avant 18 h 00.

Des déjeuners complets sont aussi disponibles aux restaurants Viviry et Carousel situés dans le village de Hudson sur la rue Principale (Main Rd).

Alcool

Conformément à la politique du Club et à notre permis d'alcool, **seules les consommations achetées au bar seront permises sur le terrain du Club.**

Mode de paiement pour les consommations

Assurez-vous d'avoir la carte de membre 2011 de votre club pour identification et signature.

Age légal de consommation

L'âge légal au Québec est de 18 ans et aucune exception ne sera tolérée sur les lieux.

Mineurs (moins de 18 ans) sur la propriété du club

Aucun mineur non-accompagné ne sera admis sur les lieux après 21 h 00. Les enfants des participants devront demeurer sur le bateau de leur parents après 21 h 00.

Piscine

Les participants et leur famille pourront utiliser la piscine en tant qu'invités du H.Y.C.

Camping

Le camping sur la propriété du Club n'est pas permis. Pour des informations sur les terrains de camping aux environs, contacter le bureau du club.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis sur le terrain du club, sauf s'ils sont en laisse et uniquement pour sortir du terrain ou se rendre à un bateau.

VEUILLEZ NOTER:

LES ÉCLUSES DE STE-ANNE DE BELLEVUE (514-457-5546) FERMENT À 18 h45

HUDSON YACHT CLUB

MOUNT GAY

RÉGATE DE LA FÊTE DU TRAVAIL

Du 2 au 4 septembre 2011

Cette régata sera la qualification du Québec pour la flotte de J24

INSTRUCTIONS DE COURSE

1. REGLES

1.1 La présente régata est régie par les Règles de course à la voile de l'ISAF

1.2 Les Handicaps applicables sont ceux actuellement en vigueur établis par SLVYRA

1.3 Les règles de classes sont applicables sauf pour les quillards participants à la course de longue distance du samedi.

1.4 En cas de conflit entre les versions anglaise et française de ce document, la version anglaise prévaudra.

2. INSCRIPTIONS

2.1 Tout voilier admissible peut s'inscrire en remplissant le formulaire d'enregistrement de la régata.

2.2 Définitions des classes :

2.2.1 Les types de bateaux suivants, munis d'un handicap valide établi par SLVYRA, constitueront les classes PHRF suivantes :

PHRF 1-A: G&S 30, J29, J80, J27, Etchells, Laser 28, Mega 30, Soling, Star et Dragon.

PHRF 1-B: J22, J24, Holland 7.6, Kirby 25, Sonar 23, Luna 24, Formula 21, Farr 727 et Sprinta Sport 23.

PHRF 2: Bateaux mesurant 26,5 pieds de longueur totale ou plus et conformes à la définition de SLVYRA d'un voilier de croisière, à l'exception des bateaux désignés ci-haut dans les classes PHRF1-A et PHRF 1-B.

PHRF 3: Bateaux mesurant moins de 26,5 pieds de longueur totale et conformes à la définition de SLVYRA d'un voilier de croisière, à l'exception des bateaux désignés ci-haut dans les classes PHRF1-A et PHRF 1-B.

VOILE BLANCHE: Bateaux munis d'un handicap voile blanche valide établi par SLVYRA et enregistrés dans la catégorie « Voile Blanche » pour la régates et doivent afficher un large ruban blanc ou une large banderole blanche de leur backstay.

3. AVIS AUX COMPÉTITEURS

Les avis aux compétiteurs seront affichés sur le babillard officiel situé sur la véranda du clubhouse.

4. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification sera affichée avant 0900h le jour même de son entrée en vigueur.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux à terre seront déployés du mât situé au quai en « T » qui fait face à la véranda du Clubhouse.

5.2 Quand le Pavillon "AP" est déployé à terre, l'expression « une minute » est remplacée par « au moins 30 minutes » dans la définition du signal AP.

6. ZONE ET HORAIRE DE COURSE

Course de longue distance

6.1 Le samedi 3 septembre: une course

Signal d'attention à **13:30** dans la zone située au Nord-Est de l'Île Cadieux

Les parcours autour des bouées

6.2 Le dimanche 4 septembre: trois courses pour toute les classes

Signal d'attention à **10:25** dans la zone située au Nord-Ouest du Hudson Yacht Club

6.3 Un minimum de 5 bateaux est nécessaire pour constituer une course. S'il y a moins de 5 bateaux dans chaque flotte, le comité de course se réserve le droit de réorganiser les flottes.

7. DRAPEAUX DE CLASSE ET ORDRE DE DÉPART

7.1	<u>CLASSE</u>	<u>Drapeau de classe</u>
	PHRF 1-A, 1-B et 2	Flamme numérique 1
	PHRF 3	Flamme numérique 3
	Voile Blanche	W

7.2 Le comité de course pourrait combiner certaines classes pour les départs. Pour ce faire les drapeaux des classes combinées seront déployés.

8. LES PARCOURS

Course de longue distance le samedi 5 septembre:

8.1 Il n'y aura qu'un seul départ pour toutes les catégories de bateaux,

8.2 La ligne de départ sera située entre le mât arborant le pavillon RC sur le bateau-comité situé à l'extrémité tribord de la ligne et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau-mouilleur situé à l'extrémité babord de la ligne. Des marques d'espacement pourraient être utilisées. Les voiliers passant entre une marque d'espacement et le bateau-comité ou le bateau-mouilleur devront reprendre le départ correctement par les extrémités,

8.3 ***VOUS DEVEZ LAISSER LA BOUÉE CARDINALE « ANSE » À BÂBORD,***

8.4 Laissez la bouée gonflable orange en face du HYC à tribord,

8.5 Laissez la bouée gonflable orange située approximativement à ½ mille nautique au nord-ouest du HYC à bâbord,

8.6 Laissez la bouée cardinale BY « HUD » à bâbord,

8.7 Laissez la bouée H87 à bâbord,

8.8 Contourner la bouée gouvernementale rouge H98 en la laissant à bâbord,

8.9 Laissez la bouée H87 à tribord,

8.10 Laissez la bouée cardinale BY « HUD » à tribord,

8.11 Terminer entre la bouée gonflable orange en face du HYC et le mât arborant le pavillon RC sur le bateau-comité.

LES PARCOURS AUTOUR DES BOUÉES

8.12 Les diagrammes dans les Addendum A illustrent le parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté sur lequel chaque marque est passée. La longueur de course sera entre 30 à 60 minutes.

8.13 La course sera signalée en affichant la pancarte numérique appropriée sur le Bateau de RC et non plus tard que le signal annonciateur pour chaque classe.

8.14 Les courses pourraient être raccourcies pour les flottes différentes et à des marques différentes.

9. MARQUES

Parcours de quillards : Les marques seront des bouées gonflables oranges ou jaunes. Les marques de départ et d'arrivée pourraient être des petits mâts flottants arborant un drapeau orange.

10. DÉPART POUR LES PARCOURS AUTOUR DES BOUÉES

10.1 La ligne de départ sera située entre le mât arborant le pavillon RC sur le bateau-comité situé à l'extrémité tribord de la ligne et un petit mât flottant arborant un drapeau orange situé à l'extrémité bâbord de la ligne.

10.2 La ligne de départ sera à 75m sous le vent de la bouée sous le vent du parcours.

11. CHANGEMENT DE POSITION DE LA MARQUE SUIVANTE

Pour changer le bord suivant de la course, le comité de course changera la position de la bouée originale ou de la bouée d'arrivée.

12. LIGNE D'ARRIVÉE DES PARCOURS AUTOUR DES BOUÉES

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le pavillon RC sur le bateau-comité et un petit mât flottant arborant un drapeau orange.

13. TEMPS LIMITES

13.2 Pour la course de longue distance, les bateaux ne finissant pas dans les 90 minutes après que le premier bateau ait franchi la ligne d'arrivée se verra attribuer le pointage D.N.F. Ceci modifie les règles 35 et A4.

13.1 Pour les parcours autour des bouées, les bateaux ne finissant pas per classe dans les 20 minutes après que le premier bateau ait franchi la ligne d'arrivée se verra attribuer le pointage D.N.F. Ceci modifie les règles 35 et A4.

14. PROTÊTS

14.1 Les formulaires de protêts seront disponibles au bureau du comité de course et les protêts devront être présentés à cet endroit dans les délais prévus.

14.2 Pour chaque classe le délai est de 90 minutes après que le dernier bateau ait terminé la dernière course de la journée. Ceci modifie les règles 61.3 et 62.2.

14.2 Le jury auditionnera les protêts selon leur ordre approximatif de réception et aussitôt que possible après leur réception.

14.3 Le babillard officiel sera utilisé pour informer les protestataires du lieu et du moment de leur audition.

14.4 Des formulaires de requêtes sont disponibles au bureau du comité de course. Quiconque voulant communiquer avec le comité de course devra utiliser ces formulaires. Le comité de course répondra dès que possible en affichant l'information requise sur le babillard officiel.

15. CLASSEMENT

15.1 Le système « low point » de l'annexe A s'appliquera.

15.2 Régate de la fête du travail 3 courses sont prévues. 1 course doit être courue pour constituer une série.

15.3 Le score d'un bateau dans le série sera le total des scores dans toutes les courses.

15.4 En plus d'être marqué à la « score » PHRF 1-B, la flotte J24 seront notées « scored » séparément pour le qualificatif J24 du Québec

16. COMMUNICATION RADIO

Le comité de Course utilisera la bande VHF poste 72 pour communiquer à la flotte, y compris l'emplacement du secteur de départ, le compte au début, les nombres de voile « OCS », les rappels général et les renvois. L'échec pour faire ces émissions ou l'échec pour les entendre ne constituera pas de sol pour accorder corrigent. Ceci change RRS 62,1

17. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les compétiteurs participent à la régata à leurs propres risques. Voir la règle 4 Décision de participer. Les autorités organisatrices n'accepteront aucune responsabilité pour tout dommage matériel ou personnel incluant le décès survenant dans le cadre, avant, durant et après la régata.

18. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit avoir sa propre couverture d'assurance-responsabilité couvrant les tiers.

19. TROPHÉES

19.1 Course de longue distance :

- La Coupe Challenge du Lac des Deux Montagnes sera attribuée au premier voilier de l8pi et plus complétant le parcours dans le temps ajusté le moindre.
- Le Trophée Annuel du HYC sera attribué au premier bateau à franchir la ligne d'arrivée.
- Sujet à un minimum de cinq bateaux, les prix seront accordées au premier bateau dans chaque classe.
- Des prix seront attribués aux bateaux terminant deuxièmes et troisièmes en temps ajusté.

19.2 Régates autour des bouées

- Des prix seront accordés pour les trois premiers bateaux de chaque classe.

19.3 Les prix pour la course de longue distance et la series autour des bouées seront présentés aussitôt que possible le dimanche sur la véranda du HYC.